

Département de la Manche  
CABINET DU PRÉSIDENT

**Arrêté portant délégation de fonction spécifique accordée à  
M. Jean Morin, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil départemental de la Manche**  
CAB N° 2020.34

---

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-3, fixant le régime juridique des délégations de fonction du président du conseil départemental ;

Vu l'élection en date du 29 mars 2015 de M. Jean Morin en tant que conseiller départemental ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Manche CD.2017-11-06.0-1 en date du 6 novembre 2017 portant élection de M. Marc Lefèvre en qualité de président du conseil départemental ;

Vu la délibération du conseil départemental CD.2017-11-06.0-2 en date du 6 novembre 2017 déterminant la composition de la commission permanente ;

Vu la délibération du conseil départemental CD.2017-11-06.0-3 en date du 6 novembre 2017 portant élection de M. Jean Morin à la fonction de 1<sup>er</sup> vice-président du conseil départemental ;

Vu la délibération du conseil départemental CD.2017-11-06.0-6 en date du 6 novembre 2017 portant désignation des membres des commissions intérieures et déterminant les délégations des vice-présidents du conseil départemental ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature accordée à M. Jean Morin, CAB N° 2017.372 en date du 6 novembre 2017 ;

Arrête :

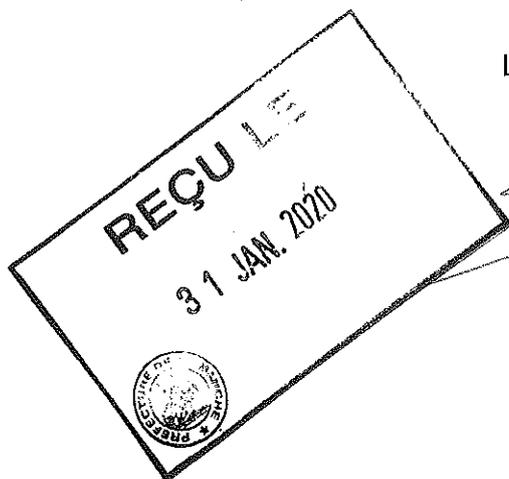
**Art. 1<sup>er</sup>.**- Délégation de fonction spécifique est octroyée à M. Jean Morin, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil départemental de la Manche, à l'effet de prendre, dans le cadre de la procédure pénale relative au dossier SNR Partners, toutes les décisions – en ce compris, la convocation et la détermination de l'ordre du jour des organes délibérants – qu'imposent l'application de la loi et la défense des intérêts du Département.

.../...

**Art. 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département et transmis au représentant de l'État dans le département de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 30 janvier 2020.

Le président du conseil départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Marc Lefèvre